

CONSEIL GENERAL

Type d'intervention

Interpellation (art. 34 RCG)

1^{er} signataire

Ostrini Olivier

Signatures des cosignataires

Cosignataires

Choisissez un élément.

Choisissez un élément.

Choisissez un élément.

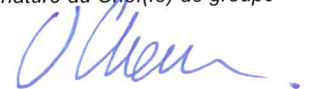
Choisissez un élément.

Choisissez un élément.

Signature du Chef(fe) de groupe

Dépôt au nom d'un groupe

Parti Socialiste – Centre Gauche / Chervaz Véronique



Dépôt au nom d'une commission

Choisissez un élément.

Signature du Président

Titre

Mise à jour du règlement de police

Texte de l'intervention

Lors du Conseil général du 30 mars 2015, Monsieur Stéphane Angst (UDC) interpelle le Conseil communal afin d'éclaircir le nouveau contrat liant la commune de Collombey-Muraz à la police municipale de Monthey entré en vigueur le 01 janvier 2013. Monsieur Jean-Luc Planchamp, responsable du dicastère de la police, nous annonce, entre autres explications chiffrées, je le cite « il y a un règlement qui est actuelle une nouvelle convention entre les responsabilités de la police cantonale et de la police municipale qui est en cours d'élaboration ». Or il se trouve que si l'on se rapporte au seul règlement disponible de la police municipale de Monthey, ce dernier n'a pas été mis à jour depuis sa création en 2004, et à en croire l'article 1, il n'est valable uniquement sur le territoire de la commune de Monthey. Ainsi, Collombey-Muraz a rendu caduc le règlement de la police intercommunale du Haut-Lac suite à son rattachement avec la police municipale de Monthey, dont le règlement n'est pas valable sur le territoire communale. Les changements formels ont été opérés par l'exécutif pour que la commune ne soient pas complètement dépourvue de règlement de police. Mais le fond reste à travailler, voire à moderniser (problématique des drones, nouvelles technologies...).

Du côté de la loi sur la police provenant du canton, tout a été mis noir sur blanc, ainsi le Conseil général est en droit de se demander quand le conseil communal lui proposera un nouveau règlement de police, dont le contenu aura été mis à jour et adapté au contexte de la commune de Collombey-Muraz. Vu la grandeur et l'augmentation de la population, il nous semble que la commune de Collombey-Muraz devrait être dotée d'un règlement de police fort et clair.

Conclusion

Ainsi, nous demandons, par une réponse officielle, dans quel délai les mises à jour du contenu du nouveau règlement de police seront-elles présentées au Conseil général ? Est-ce que l'exécutif se basera uniquement sur la loi cantonale ou prévoit-il des spécificités liées à notre commune ? Enfin est-ce qu'une commission ad hoc sera créée pour revoir et/ou moderniser le règlement de police et un partenariat avec la commune de Monthey est-il envisageable pour cette commission ?

Collombey-Muraz, le 26.03.2017 1^{er} signataire :

